



Casser son contrat militaire

Par **seb**, le **21/09/2009** à **19:10**

Bonjour,

Je suis actuellement militaire et sous contrat jusqu'en 2013. Apres plusieurs coup de telephone a mon bureau DRH mes questions reste sans reponse.

Je souhaiterais quitter l'armee afin de reprendre mon entreprise puis je ou pas casser mon contrat

Je vous en remercie d'avance

SEB